

**BPER BANK LUXEMBOURG
SOCIETE ANONYME**

**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

AU 31 DECEMBRE 2022

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	2
RAPPORT DE GESTION	3 - 9
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	10 – 15
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	16
- Hors Bilan	17
- Compte de profits et pertes	18 – 19
- Annexe aux comptes annuels	20 - 62

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2022

L'année 2022 a été caractérisée par deux facteurs négatifs qui ont généré des niveaux de volatilité des marchés jamais vus depuis le début de la pandémie de Covid-19 en mars 2020. Le premier a concerné le changement du cadre macroéconomique qui a commencé à estimer une croissance de plus en plus soutenue de l'inflation avec une hausse des taux d'intérêt qui s'est concrétisée tout au long de l'année tant en Europe par la BCE qu'aux Etats-Unis par la FED suite à une inflation réelle nettement supérieure à celle identifiée comme cible par les deux banques centrales. Le second concerne la crise géopolitique générée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a eu lieu le 24 février 2022 et qui se poursuit toujours avec des milliers de morts, y compris parmi les populations civiles, et des millions de réfugiés et une crise géopolitique internationale. Du jamais vu depuis la fin de la guerre froide entre les deux superpuissances, à l'époque l'Union soviétique et les États-Unis.

L'inflation, déjà forte, a en effet été exacerbée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, rendant les denrées alimentaires, l'énergie et d'autres produits de première nécessité plus chers. Les tensions sur les prix internationaux des matières premières, même si elles se sont partiellement relâchées depuis septembre 2022, se sont traduites par une inflation en forte augmentation sur l'année 2022, qui s'est établie au niveau européen à 9,2% et 6,5% aux Etats-Unis en décembre 2022 sur base annuelle.

Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est progressivement détériorée simultanément dans les pays développés et émergents. Cette synchronisation ainsi que le niveau désormais élevé des stocks au regard des commandes renforcent le scénario attendu d'une possible récession économique pour l'année 2023, et de contraction du commerce mondial. Même l'OCDE a confirmé qu'après un premier semestre 2022 dynamique, la croissance du PIB réel dans le Pays OCDE devrait s'établir à 2,9% en 2022 puis à seulement 0,8% en 2023. Selon les projections, la croissance devrait rebondir à 1,5% en 2024 en faveur du redressement de la consommation et de l'investissement.

En 2022, la réaction des banques centrales face à la montée de l'inflation a dicté aussi la performance des marchés financiers. L'ascension des taux d'intérêt, qui reflètent les attentes du marché sur l'évolution future des taux courts, a été le principal élément explicatif de la performance négative de presque toutes les classes d'actifs financiers à l'exception des matières premières.

Les principaux indices obligataires se sont inscrits en territoire négatif depuis le début de l'année, avec des performances de l'ordre de -18,22% pour les obligations d'état de la zone euro et de -14% pour les obligations d'entreprises de bonne qualité de la zone euro.

Sur le marché des actions, aux Etats-Unis (S&P 500 -18,1%), 2022 est la pire année en bourse depuis 2008 mais reste une des meilleures pour les actions liées aux matières premières (notamment énergétiques).

En Europe, les actions ont été plus résilientes malgré la crise énergétique mais toujours en territoire négatif avec le Stoxx 600 à -6.5%.

Dans une telle situation, les clients privés comme les clients corporate ont adopté une position prudente et attentiste pendant toute l'année et donc le volume d'activité de la Banque a été plus faible que l'année dernière. La Banque elle-même a adopté une position prudente concernant toute nouvelle opération de crédit ou d'achat de titres pour le portefeuille d'investissement propre compte tenu de ce qui a été dit plus haut concernant l'évolution des marchés financiers.

En effet, à cause de la performance globalement négative du portefeuille de crédits avec une hausse importante des provisions, la vingt-septième année d'existence de la Banque a été particulièrement compliquée avec des résultats inférieurs aux attentes et aux bons résultats enregistrés ces dernières années même si l'année a été caractérisée par une augmentation du chiffre d'affaires (+1,9%) avec la poursuite de la diversification des activités et des revenus de la Banque.

A noter, en particulier, la tendance négative sur les prêts non performants et leurs provisions qui ont augmenté dans l'année avec des provisions s'élevant à 2 592 849 EUR (2021 : 378 788 EUR). Un nouveau prêt de 2 000 000 EUR a été affecté dans la catégorie des prêts non performants tandis qu'un autre prêt existant et déjà entièrement provisionné pour un montant de 1 674 550 EUR a été abandonné.

Le montant des prêts non performants a donc augmenté d'environ 4%, ce qui a augmenté le ratio des prêts douteux à 3,79% du total des prêts à la clientèle de la Banque.

La structure de l'actionnariat de notre Banque n'a pas changé. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), continue à détenir 100% du capital social de la Banque.

Enfin, un remerciement doit être fait au personnel de la Banque, augmenté de 3 employés dans l'année 2022, qui a continué à faire preuve d'une disponibilité et d'un dévouement dans l'exécution de son travail qui ont été exceptionnels.

ACTIVITES

Sur le plan de la croissance commerciale des activités, durant l'année 2022 la Banque a continué à poursuivre son *Plan de développement 2022 – 2024* qui prévoit une expansion majeure de la Banque en développant tous les services spécifiques liés à l'activité de Banque Privée, à l'activité avec les clients Corporate et les crédits à la clientèle et aux Banques. La Banque a continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base des limites très strictes approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle privée, corporate et institutionnelle, la négociation d'instruments financiers pour compte de la clientèle, l'activité bancaire avec les clients Corporate, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoine, ont continué à être les éléments les plus importants pour la Banque en continuité avec les dernières années d'activité de la Banque.

Plus précisément, l'activité avec les clients Corporate a été l'activité qui encore en 2022 a connu la plus forte croissance, même à un rythme plus lent, à l'instar des dernières deux années, en raison des tâches administratives et de compliance de plus en plus lourdes.

L'activité de Banque Privée au cours de l'année a vu une diminution de la gestion de patrimoine tant en ce qui concerne les gestions gérées sur base de portefeuilles modèles que les gestions individuelles à cause de la volatilité des marchés financiers. Les clients privés et parfois même les clients corporate se sont éloignés de l'épargne gérée au profit de la liquidité qui peut désormais être investie à des taux positifs. Les opérations sur valeurs mobilières pour le compte de clients ont aussi connu une légère baisse, également liée aux inquiétudes des clients quant à l'évolution du cadre macroéconomique.

La Banque a enfin continué à poursuivre l'approche très conservatrice adoptée au début de la crise sanitaire, sur la gestion des portefeuilles des valeurs mobilières et des prêts aux clients de la Banque suite, surtout, à la volatilité importante des marchés financiers et d'une possible augmentation des défauts de paiement. Le portefeuille des valeurs mobilières a néanmoins vu une légère hausse sur l'année suite à quelques opportunités intéressantes que la Banque a trouvé sur les marchés. Les prêts aux clients ont au contraire légèrement baissé principalement en raison de la moindre utilisation des lignes de crédit « lombard » des clients privés de la Banque, préoccupés par l'évolution des marchés financiers.

La Banque a aussi continué le renforcement général des principales fonctions tant au niveau des fonctions de contrôle qu'au niveau des fonctions opérationnelles avec l'augmentation des effectifs de la Banque qui sont passés de 24 à 27 ressources.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2022 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 875 689 973 EUR (2021 : 910 873 545 EUR) en baisse de 4% suite au choix stratégique de la Banque de réduire la liquidité collectée auprès des clients, ce qui a réduit les avoirs auprès de la Banque Centrale et de manière moins significative les créances sur la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 587 034 185 EUR (2021 : 715 061 109 EUR) et 1 610 760 413 EUR (2021 : 1 818 714 952 EUR) pour un total de 2 197 794 598 (2021 : 2 729 588 497 EUR) en baisse en raison de trois facteurs principaux : la réduction des actifs, l'effet de valorisation des instruments financiers et la réduction des émissions obligataires retenues par les émetteurs clients de la Banque.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2022, le montant de 207 283 907 EUR (2021 : 216 192 153 EUR). Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2022 le montant de 4 652 207 EUR (2021 : 4 862 411 EUR).

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 5 442 679 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 7 193 866 EUR).

Le volume de l'activité de gestion de patrimoine a enregistré en 2022 une baisse à 66 millions d'Euro à cause du désinvestissement d'une gestion de patrimoine d'un montant élevé d'un des clients important de la Banque. Net de ce retrait, le montant aurait été en ligne avec l'année précédente. Au 31 décembre 2022, le montant total investi en gestion de patrimoine a connu une baisse de 61% à 41 454 441 EUR (2021 : 107 415 631 EUR) dont une gestion de fortune gérée par la Banque dont les actifs financiers sont détenus par un établissement de crédit tiers.

Le bénéfice net atteint 3 358 161 EUR (2021 : 5 666 210 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 219 036 EUR et des corrections de valeur nettes sur les créances accordées pour 2 592 849 EUR, toutes attribuables à des corrections de valeur.

Au 31 décembre 2022, la charge de tous les impôts pour l'exercice s'élève à 1 195 083 EUR (2021 : 1 935 440 EUR).

Le rendement des actifs au 31 décembre 2022 est de 38 points de base (2020 : 62 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

GESTION DES RISQUES

Le Groupe BPER Banca définit les politiques de gouvernance, de prise en charge, de contrôle et de surveillance des risques sur la base de ce qui est défini par des politiques de gestions des risques rédigées, approuvées et diffusées par la Maison Mère et applicables à toutes les entités du Groupe, dont notre Banque, qui régissent le processus de gestion et de contrôle visant à faire face aux risques auxquels les entités du Groupe sont ou pourraient être exposées, ainsi que les rôles des organes et fonctions concernés.

Pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels définis, la Banque définit son propre système de contrôle interne comme élément fondamental du dispositif global de gouvernance des risques et pour s'assurer que l'activité de la Banque est conforme aux stratégies et politiques du Groupe et repose sur une gestion saine et prudente, garantissant la continuité des activités.

Ce dispositif est organisé pour avoir une rentabilité stable, protéger la solidité du capital, assurer le respect des réglementations et codes de conduite externes et internes, favoriser la transparence vis-à-vis des *stakeholders* en contrôlant les risques assumés par la Banque et, plus généralement, s'assurer que l'activité de la Banque est en ligne avec les stratégies et l'appétit pour le risque approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Groupe BPER Banca identifie dans le Risk Appetite Framework (« RAF ») l'outil de suivi du profil de risque que le Groupe entend assumer dans la mise en œuvre de ses stratégies. Pour assurer sa mise en œuvre, conformément à la réglementation prudentielle, il procède à une identification précise des risques auxquels chaque entité du Groupe, y compris notre Banque, est ou pourrait être exposée, en tenant compte de la complexité, des opérations et des marchés de référence. Le processus d'identification des risques détermine la mise à jour périodique du document « *Carte des Risques Groupe* » qui illustre la position de la Banque vis-à-vis des risques, qui repose sur deux piliers : l'approche économique et l'approche normative, qui devraient se compléter et s'éclairer mutuellement, tant dans une perspective actuelle que future, afin d'anticiper les risques susceptibles d'avoir un impact sur la Banque. La mise à jour de celui-ci a pour objectif de définir le périmètre des risques/entités significatifs, à travers l'application de critères appropriés d'applicabilité et de matérialité, qui permettent de faire la distinction entre les risques matériels et immatériels pour la Banque.

Afin de gérer les risques conformément à ce qui précède, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants ingérables et/ou en dehors de l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil d'Administration. A ce propos, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration suivies quotidiennement et mises à jour périodiquement. La dernière mise à jour a été faite pendant l'année 2022.

En particulier, les limites opérationnelles sur la quantité et la qualité des actifs financiers inclus dans le portefeuille d'investissement ont été maintenues en 2022. Pour le risque de crédit sur la clientèle et le risque de liquidité, la Banque a adopté un système de contrôle des limites, géré directement par le service crédits et par la direction, avec le support de la maison mère sur la base d'un *Service Level Agreement* spécifique, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits avec ou sans garanties que dans le cas de la liquidité à court terme et à long terme de la Banque.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable actuellement conformément à l'article 400 du CRR et à l'article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2022 d'un portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe de 140 226 732 EUR, en hausse de 14,4% par rapport à la même période de l'an dernier (2021 : 122 528 857 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une moins-value latente nette non enregistrée de 10 552 208 EUR considérée non durable.

La Banque dispose au 31 décembre 2022 aussi d'un portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable de 10 677 937 EUR, également évaluées selon la méthode *Lower of Cost or Market*, en baisse de 33,78 % par rapport à la même période de l'an dernier (2021 : 16 125 566 EUR). La réduction significative dès cette année, après la baisse enregistrée dans l'année 2021, a été déterminée par la vente de divers fonds communs de placement qui ne sont plus considérés d'intérêt pour la Banque suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement (UE) 2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (aussi connu sous le nom Règlement CRR II).

La Banque entend augmenter à nouveau le portefeuille total à hauteur d'environ 180 000 000 EUR en 2023 à travers une sélection soignée d'opportunités que les marchés financiers offrent afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022 la Banque n'avait plus aucune participation.

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration. En 2019, compte tenu de l'absence d'activité, le Conseil d'Administration a décidé de réduire le nombre de liquidateurs à un seul.

La liquidation finale de la société a été achevée avec effet au 30 septembre 2022.

La situation comptable finale de liquidation préparée par le liquidateur montre pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2022, date finale de liquidation, un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) nul et un bénéfice net de 176 916 CHF essentiellement généré par l'annulation de la provision pour coûts légaux pour la somme de 112 196 CHF et des revenus exceptionnels liés à une police d'assurance couvrant partiellement les frais légaux pris en charge par la société pour 82 606 CHF sans quoi la société aurait enregistré une perte supplémentaire liée aux charges financières sur deux financements bancaires que la société a encore pour 600 000 CHF. Le patrimoine net de liquidation de la société au 30 septembre 2022 était négatif pour un montant de -318 399 CHF (2021 : -495 312 CHF).

Compte tenu de la situation patrimoniale de *Sofipo S.A. in Liquidazione*, en 2017 la Banque a décidé de donner une valeur nulle à la participation mais grâce à des coûts de liquidation inférieurs à ceux estimés, la banque au 31 décembre 2022 a fait une reprise de valeur de la participation de 54 728 CHF.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, LUXEMBOURG (SIIL)

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnu au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissements (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), ont été reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs ont été reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 a transformé ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8% du montant des dépôts garantis des établissements adhérents a été atteint déjà au 31 décembre 2018 et le même montant est maintenant demandé par le FGDL su base annuelle.

La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Avec la contribution 2020, la Banque a toutefois épuisé l'ancienne réserve AGDL dans ses livres et donc la contribution 2021 au fonds FGDL a été enregistrée comme coût dans les frais administratifs.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Conseil d'Administration : nouvelles nominations

Suite à la démission de Monsieur Gian Enrico Venturini, le 22 décembre 2021 le Conseil d'Administration a décidé de nommer Madame Grazia Orlandini, *Chief Investment Officer* du Groupe BPER Banca, sous réserve d'obtenir l'autorisation de l'autorité de supervision.

Ayant obtenu l'autorisation de l'autorité de supervision, l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2022 a formellement nommé Madame Grazia Orlandini en qualité d'administrateur de la Banque.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLOTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2023 avec des volumes d'activités plus importants que prévu.

Après une année 2022 d'extrême volatilité avec des volumes relativement faibles, la performance positive des marchés financiers de ce début d'année a permis à la Banque d'augmenter les volumes tant de l'activité bancaire typique que de celle du portefeuille d'investissement avec des revenus plus élevés que prévu, ce qui laisse de bons espoirs pour la suite de l'année.

ACQUISITION D'ACTION PROPRES

Il n'y a pas eu de rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2022. La Banque ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2022 (2021 : Nil).

CONCLUSION

La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et corporate, d'octroi de crédit et d'investissement en instruments financiers en compte propre, nous amène à prendre des risques contrôlés et nous laisse prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures, comme prévu dans le plan de développement, tout en gardant une bonne rentabilité, même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

La Banque propose aux Actionnaires réunis en Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes annuels qui se composent notamment du « Bilan » et du compte de « Profits et Pertes » au 31 décembre 2022 dans la version que nous présentons ;
- de répartir le résultat de l'exercice de 3 358 161 EUR de la façon suivante :

- à la réserve légale	167 908 EUR
- à la réserve libre	1 542 002 EUR
- à la réserve spéciale	1 648 250 EUR

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à la Direction Autorisée et à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque dans une année difficile à cause de la volatilité de marchés financiers et d'un cadre macro-économique défavorable.

Des remerciements reviennent également à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 7 mars 2023



Paolo Zanni
Directeur Général

Au Conseil d'Administration de
BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPER Bank Luxembourg S.A. (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Corrections de valeur sur créances

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 22 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2022 est de EUR 207 millions (soit 24% des actifs de la Banque).

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur spécifiques sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2022 est de EUR 4 652 207, soit 2,2% de l'ensemble des créances sur la clientèle.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour évaluer le risque de crédit sur ses clients ainsi que les contrôles menant aux décisions des Administrateurs concernant les corrections de valeur.

Des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits ainsi que de la régularité des paiements y afférentes, le cas échéant, ont été également mis en place pour valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur. Nous avons finalement analysé les créances qui restent impayées pour plus de 90 jours à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leur risque de défaut et le cas échéant enregistré une correction de valeur adéquate.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion et la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise de la Banque pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration le 5 mai 2017 et reconfirmés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 19 avril 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de six ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Maryam Khabirpour, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

29 mars 2023

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

A C T I F	2022	2021	P A S S I F	2022	2021
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Note 17)	5 905 253	43 473 773	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 25)	194 603 421	106 417 470
			a) A vue	1 503 313	294 690
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 25)	504 865 209	506 833 943	b) A terme ou à préavis	193 100 108	106 122 780
a) A vue	125 340 658	253 329 075	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 25)	587 034 185	715 061 110
b) Autres créances	379 524 551	253 504 868	Autres dettes		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 22)	207 283 907	216 192 153	a) A vue (Notes 10, 25)	275 680 147	359 471 316
			b) A terme ou à préavis	311 354 038	355 589 794
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 25)	140 226 732	122 528 857	Autres passifs (Note 12)	1 092 175	800 988
a) Des émetteurs publics	58 764 291	54 958 011	Comptes de régularisation (Note 12 BIS, 25)	6 796 291	3 347 937
b) D'autres émetteurs	81 462 441	67 570 846	Provisions	3 390 539	3 830 840
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	10 677 937	16 125 566	a) Provisions pour impôts (Note 23)	3 094 951	3 329 122
			b) Autres provisions (Notes 13, 27)	295 588	501 718
Participations (Notes 4, 7, 17, 25)	-	-	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 25)	15 000 000	15 000 000
Actifs incorporels (Note 4)	211 309	267 991	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Actifs corporels (Note 4)	178 492	168 438	Réserves (Note 14)	33 747 701	30 081 490
Autres actifs (Note 9)	3 342 687	2 647 347	Résultat de l'exercice	3 358 161	5 666 210
Comptes de régularisation (Note 9 BIS, 25)	2 998 447	2 635 478			
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	<u>875 689 973</u>	<u>910 873 545</u>	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	<u>875 689 973</u>	<u>910 873 545</u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2022

(exprimé en EUR)

	2022	2021
Passifs éventuels (Note 15)	5 442 679	7 193 866
<i><u>Dont</u> :</i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>5 442 679</i>	<i>7 193 866</i>
Engagements (Note 15)	81 363 948	77 373 000
Opérations fiduciaires (Note 15)	25 198 200	25 198 200

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

	2022	2021
Intérêts et produits assimilés (Note 25)	11 726 681	8 497 482
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>2 352 364</i>	<i>2 604 041</i>
Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 25)	(5 916 999)	(4 220 842)
Commissions perçues (Note 19)	6 461 201	6 345 240
Commissions versées	(258 419)	(235 164)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 20)	1 295 326	2 678 263
Autres produits d'exploitation (Note 21)	107 608	99 429
Frais généraux administratifs	(5 972 322)	(5 121 534)
Frais de personnel (Note 24)	(3 311 304)	(2 835 936)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	<i>(2 770 272)</i>	<i>(2 354 657)</i>
- <i>Charges sociales</i>	<i>(346 612)</i>	<i>(307 969)</i>
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
- <i>Autres frais de personnel</i>	<i>(194 420)</i>	<i>(173 310)</i>
Autres frais administratifs (Notes 25, 29)	(2 661 018)	(2 285 598)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(219 036)	(178 476)
Autres charges d'exploitation	(132 675)	(112 039)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 22)	(2 592 849)	(378 788)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 22)	-	228 079
À reporter :	4 498 516	7 601 650

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

	2022	2021
Report :	4 498 516	7 601 650
Corrections / Reprises de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 21)	54 728	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23)	(1 171 024)	(1 923 927)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(24 059)	(11 513)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	3 358 161	5 666 210
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 358 161	5 666 210

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

BPER Bank Luxembourg SA (ancienne Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Gestion de patrimoine ;
- Gestion de la liquidité ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières ;
- Services de paiements ;
- Services aux clients corporate.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l’euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d’actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l’évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l’exception de celles provenant d’opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n’affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2022 et 2021 par la Banque sont les suivants :

	2022	2021
EUR/USD	1,0666	1,1326
EUR/CHF	0,9847	1,0331
EUR/JPY	140,66	130,38
EUR/GBP	0,88693	0,84028

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriées dans le portefeuille de négociation lorsqu'elles sont acquises avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriées sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d’immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d’acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l’enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d’acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l’enregistrement de corrections de valeur qu’en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d’acquisition des Obligations qui ont le caractère d’immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée *agio*, la différence positive est appelée *disagio*.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l’actif du bilan à leur prix d’acquisition. Les actifs immobilisés dont l’utilisation est limitée dans le temps font l’objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d’amortissement utilisés sont :

Frais d’établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l’actif immobilisé font l’objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d’exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d’une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d’intérêt, de change ou liés à d’autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

A la date d’établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l’évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n’est constituée dans les cas où l’instrument financier couvre précisément un poste d’actif ou de passif et où l’unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l’instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d’intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d’intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d’intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l’objet d’une évaluation au prix de marché, sauf s’ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d’acquisition et de la valeur de marché.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d’intérêt suit la même méthode d’évaluation que les titres qu’il couvre et est évalué au plus faible du prix d’acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d’évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d’intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l’exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d’intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l’exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d’intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d’intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu’à l’exercice de l’option ou jusqu’à l’échéance, si l’option n’est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrés dans les postes de hors bilan.

Les options qui n’ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d’options, traités sur le marché organisé en couverture d’opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d’acquisition. L’actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l’objet d’une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d’enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d’une circulaire de l’administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d’impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l’adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l’actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu’aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l’ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 27).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)

Ces provisions AGDL sont utilisées au fur et à mesure des contributions au nouveau « Fonds de Résolution Luxembourg » (« FRL »), et au nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (« FGDL ») (Note 27). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2022.

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l’actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

m) Constatation du chiffre d’affaires

Un montant significatif du chiffre d’affaires de la Banque est généré par les intérêts et les commissions perçus. Les commissions perçues par la Banque relèvent principalement des activités d’octroi des crédits ainsi que de garde et gestion des avoirs des clients. Ces revenus sont généralement constatés lorsque le service y relatif a été presté ou sur la période au cours de laquelle le service a été rendu.

n) Impôts

Les charges d’impôts sont comptabilisées suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l’exercice au cours duquel intervient leur paiement. La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Les avances payées figurent à l’actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021 :

Créances sur les établissements de crédit

	2022	2021
	EUR	EUR
A vue	125 495 462	253 329 075
A moins de trois mois	177 592 665	239 051 573
De trois mois à un an	154 286 035	12 609 503
De un an à cinq ans	47 491 047	1 843 792
TOTAL	<u>504 865 209</u>	<u>506 833 943</u>

Au 31 décembre 2022, un montant total de 2 829 399 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2021 : 2 702 330 EUR).

Au 31 décembre 2022, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 167 825 198 EUR (2021 : 149 993 912 EUR).

Créances sur la clientèle

	2022	2021
	EUR	EUR
A moins de trois mois	88 351 439	106 449 506
De trois mois à un an	32 696 058	39 464 024
De un à cinq ans	81 368 347	63 354 520
A plus de cinq ans	4 868 063	6 924 103
TOTAL	<u>207 283 907</u>	<u>216 192 153</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Au 31 décembre 2022, un montant total de 1 143 768 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2021 : 1 138 493 EUR), et un montant de 4 652 207 EUR, correspondant à la provision pour créances douteuses ventilée par échéance, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2021 : 4 862 411 EUR).

Au 31 décembre 2022, un montant total de 123 305 757 (2021 : 141 903 778 EUR) est représenté par des créances entièrement garanties par des avoirs (dépôts et / ou instruments financiers) gagés en faveur de la Banque.

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles mais avant déduction de la provision forfaitaire. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays :

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Italie	639 529	631 868	13 402	12 344	80 715	90 597
Malte	47 199	61 756	62 309	51 825	-	-
Luxembourg	54 623	113 837	4 325	6 904	65 791	80 559
Irlande	6 948	12 993	-	-	-	-
Grande-Bretagne	3 855	11 341	2 932	6 689	-	-
France	17 405	15 028	-	1	-	-
Allemagne	19 138	13 987	-	-	-	-
Pays-Bas	16 757	14 500	-	-	-	-
Turquie	7 298	9 980	-	-	-	-
Espagne	24 057	13 072	-	-	-	-
Chine	2 520	93	-	-	-	-
Algérie	1 428	1 428	-	-	-	-
Etats-Unis	5 321	2 669	-	-	-	-
Portugal	282	47	1 724	1 958	-	-
Autriche	3 619	1 120	-	2 500	-	-
Maroc	1 551	2 045	-	-	-	-
Suisse	5 978	-	2 115	-	-	-
Pologne	1 356	1 611	-	-	-	-
Autres	14 307	3 499	-	2 346	-	-
Total	875 690	910 874	86 807	84 567	146 506	171 156

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

La Politique de la Banque est d’avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

Structure par secteur économique :

Secteur économique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Gouvernement	60 432	56 615	-	-	-	-
Industrie	71 972	68 857	7 225	5 035	-	-
Agriculture	1 683	225	-	-	-	-
Financier	107 678	137 966	69 960	67 647	65 291	80 559
Bancaire	546 924	582 004	-	-	79 909	89 672
Ménages	19 553	24 881	9 622	9 385	1 306	925
Immobilier	34 678	29 297	-	-	-	-
Transport	8 071	4 125	-	2 500	-	-
Services	9 642	-	-	-	-	-
Wholesale	2 491	-	-	-	-	-
Médical	4 213	-	-	-	-	-
Autres	8 021	6 904	-	-	-	-
Total	875 690	910 874	86 807	84 567	146 506	171 156

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Durant l'année 2022, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	122 528 857	27 992 041	(10 294 166)		140 226 732	-	-	-	-	-	-	140 226 732
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	16 280 857	-	(4 386 704)	2 732	11 896 885	(78 794)	(1 207 297)	78 794	-	(1 207 297)	(11 652)	10 677 937
Participations	580 776					(580 776)	-		-	-	-	0*
Actifs incorporels												
Licences informatiques	1 353 231	71 018	-	-	1 424 249	(1 085 240)	(127 701)	-	-	(1 212 941)	-	211 309
Actifs corporels												
Installations techniques et machines	506 899	102 095	-	-	608 994	(335 773)	(91 335)	-	-	(427 108)	(3 394)	178 492

* En décembre 2022, la participation dans Sofipo S.A. in liquidazione pour un montant équivalent EUR de 580 776 a été entièrement liquidé suite à la réalisation de la liquidation de la société intervenue en septembre 2022 par l'utilisation de sa correction de valeur.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la répartition des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	12 999 796	10 185 931
Titres cotés	<u>127 226 936</u>	<u>112 342 926</u>
TOTAL	<u>140 226 732</u>	<u>122 528 857</u>

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 140 226 732 EUR (2021 : 122 528 857 EUR).

En 2022, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe totalement et partiellement échu ou vendu s'élèvent à 10 294 166 EUR (2021 : 51 875 611 EUR). Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 27 992 041 EUR (2021 : 43 547 740 EUR) et l'effet de change sur les positions existantes est de 0 EUR (2021 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2022, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 140 226 732 EUR (2021 : 122 528 857 EUR).

Au 31 décembre 2022, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2021 : nil).

Au 31 décembre 2022, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2021 : nil).

Au 31 décembre 2022, un montant cumulé net d'agio/disagio de 986 503 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 365 982 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2022, la Banque ne s'est pas engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme (2021 : 45 269 856 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	2 482	83 410
Titres cotés	<u>10 675 455</u>	<u>16 042 156</u>
TOTAL	<u>10 677 937</u>	<u>16 125 566</u>

Au 31 décembre 2022, un montant total de 11 652 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2021 : 76 497 EUR).

Au 31 décembre 2022, une correction de valeur spécifique d'un montant de 1 207 297 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2021 : 78 794 EUR).

Au 31 décembre 2022, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable n'a été enregistrée (2021 : 228 079 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 2022 la Banque n'avait plus de participations et parts dans des entreprises liées.

La liquidation finale de la seule participation de la Banque dans la société *Sofipo SA in Liquidazione* a été achevée avec effet au 30 septembre 2022.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2022 et 2021 :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	140 226 732	128 688 022	122 026 890	122 066 501

La valeur comptable totale des immobilisations financières est supérieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2022. La variation de valeur négative, n'ayant pas un caractère durable, aucune dépréciation de ces immobilisations financières n'est enregistrée dans les comptes de la Banque au 31 décembre 2022.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2022 et 2021 :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	0	0	501 967	672 344

Au 31 décembre 2022, la Banque n'avait plus d'immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Le seul titre coté qui été dans ce portefeuille est venu à échéance pendant l'année 2022.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont principalement composés des avances d'impôts pour un montant de 2 705 081 EUR (2021 : 2 183 048 EUR) et de la TVA à recevoir pour un montant de 618 923 EUR (2021 : 378 402 EUR) et des fonds à livrer pour un montant de 16 991 EUR (2021 : 71 792 EUR).

NOTE 9 BIS - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisations de l'actif sont principalement composé d'intérêts courus non échus pour un montant de 2 486 216 EUR (2021 : 2 134 661 EUR).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2022	2021
	EUR	EUR
A vue	1 503 313	294 690
A moins de trois mois	63 378 563	46 122 780
De trois mois à un an	-	-
De un an à cinq ans	129 721 545	60 000 000
TOTAL	194 603 421	106 417 470

Dettes envers la clientèle

	2022	2021
	EUR	EUR
A vue	275 680 147	359 471 316
A moins de trois mois	223 277 937	230 923 160
De trois mois à un an	70 985 685	31 435 497
De un an à cinq ans	12 407 715	89 275 196
A plus de 5 ans	4 682 701	3 955 941
TOTAL	587 034 185	715 061 110

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%.

Au 31 décembre 2022, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2021, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2022, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 760 417 EUR (2021 : 760 417 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2022	2021
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	838 666	664 264
Créanciers divers	253 509	136 724
TOTAL	1 092 175	800 988

Le poste « Créanciers divers » est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 234 285 EUR (2021 : 117 670 EUR).

Le poste « Créanciers privilégiés » est composé principalement de la TVA à payer pour 742 822 EUR (2021 : 498 397 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 12 BIS - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisations du passif sont principalement composés des Intérêts courus non échus pour un montant de 1 919 782 EUR (2021 : 1 410 641 EUR), des Agio/Disagio sur titres pour un montant de 1 369 216 EUR (2021 : 640 167 EUR) et de comptes transitoires pour un montant de 20 752 EUR (2021 : 763 023 EUR). Les comptes de régularisations du passif contiennent également des revenus différés pour un montant de 3 068 211 EUR (2021 : 489 935 EUR).

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	295 588	356 524
Provision pour engagements	-	145 194
TOTAL	<u>295 588</u>	<u>501 718</u>

Au 31 décembre 2022, un montant de 4 300 000 EUR (2021 : 4 300 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 4 004 412 EUR (2021 : 3 943 476 EUR). Le solde de 295 588 EUR (2021 : 356 524 EUR) calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES

a) Capital

BPER Bank Luxembourg

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

(exprimé en EUR)

- suite -

Aux 31 décembre 2022 et 2021, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

Au cours de l'année la Banque n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2022 la Banque ne détient pas d'actions propres (2021: Nil).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

b) Réserves

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Réserve légale	2 236 130	1 952 819
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 23)	8 716 828	7 420 183
Autres réserves	<u>22 794 743</u>	<u>20 708 488</u>
TOTAL	<u>33 747 701</u>	<u>30 081 490</u>

La réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (« IF ») est une réserve qui permet à la Banque de ne pas payer l'impôt pour l'exercice au cours duquel elle a été constituée en ligne avec la loi luxembourgeoise. Le solde de la réserve se détaille comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Réserve IF 2017	-	697 555
Réserve IF 2018	1 437 625	1 437 625
Réserve IF 2019	1 375 003	1 375 003
Réserve IF 2020	1 865 000	1 865 000
Réserve IF 2021	2 045 000	2 045 000
Réserve IF 2022	<u>1 994 200</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>8 716 828</u>	<u>7 420 183</u>

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2022, un montant de 1 648 250 EUR (2021 : 1 994 200 EUR) a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 19 avril 2022, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2017, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 697 555 EUR.

L'assemblée générale des actionnaires a aussi décidé la distribution d'un dividende de 2 000 000 EUR (2021 : nil).

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	30 667 500	1 952 819	28 128 672	5 666 210	66 415 201
Allocation du résultat de l'exercice 2021 suite à l'assemblée générale du 19 avril 2022	-	283 310	3 382 900	(3 666 210)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(2 000 000)	(2 000 000)
Résultat de l'exercice 2022				3 358 161	3 358 161
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>2 236 129</u>	<u>31 511 572</u>	<u>3 358 161</u>	<u>67 773 362</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 5 442 679 EUR (2021 : 7 193 866 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 81 363 948 EUR (2021 : 77 373 000 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2022, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 25 198 200 EUR (2021 : 25 198 200 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2022	2021
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	136 494 533	161 104 750
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	<u>10 011 404</u>	<u>10 051 489</u>
TOTAL	<u>146 505 937</u>	<u>171 156 239</u>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	5 877 105	22 623	-	5 525	-	-	5 905 253
Créances sur les établissements de crédit	366 849 249	114 602 522	10 928	1 513 167	6 225 703	15 663 640	504 865 209
Créances sur la clientèle	192 107 587	10 817 953	-	1 945 125	1 042 235	1 371 007	207 283 907
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	140 226 732	-	-	-	-	-	140 226 732
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	10 677 936	1	-	-	-	-	10 677 937

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 15 219 734.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

Au 31 décembre 2022, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	131 499 187	61 976 717	-	1 127 485	-	32	194 603 421
Dettes envers la clientèle	499 146 332	61 055 671	10 989	2 341 434	7 294 587	17 185 172	587 034 185
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

La colonne « Autres devises » du tableau ci-dessus est composé principalement de PLN 16 721 704.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	43 447 489	20 334	-	5 950	-	-	43 473 773
Créances sur les établissements de crédit	425 103 400	62 247 429	12 349	216 157	2 381 150	16 873 458	506 833 943
Créances sur la clientèle	209 862 560	3 039 541	-	1 191 353	473 367	1 625 332	216 192 153
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	122 528 857	-	-	-	-	-	122 528 857
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	16 125 565	1	-	-	-	-	16 125 566

Au 31 décembre 2021, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	106 230 973	42 867	582	-	-	143 047	106 417 470
Dettes envers la clientèle	627 108 610	65 349 881	11 855	1 424 115	2 718 067	18 448 581	715 061 109
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2022, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 153 626 441 EUR (2021 : 88 090 619 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 154 448 542 EUR (2021 : 88 461 486 EUR).

NOTE 19 - COMMISSIONS PERÇUES

Le montant de commissions perçues se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	2022	2021
	EUR	EUR
Commissions liées à l'octroi de crédits et gestion des dossiers	3 614 080	3 135 629
Commissions sur les gardes et gestion d'actifs	2 255 849	2 575 507
Commissions liées aux opérations fiduciaires	167 702	122 900
Autres commissions	<u>423 570</u>	<u>511 204</u>
TOTAL	<u>6 461 201</u>	<u>6 345 240</u>

Les commissions sur les octrois de crédits et gestion de dossiers sont liées à la gestion des dossiers d'ouverture des comptes courants et toutes les activités sur ces comptes ou effectuée dans le cadre d'une ouverture de crédit et des opérations de Trade Finance et de suivi des dossiers.

Les commissions sur les gardes et gestion d'actifs sont liées à la gestion des portefeuilles et des capitaux. Les commissions sont calculées sur base des actifs du portefeuille et des opérations de négociation des actifs financiers sur le marché pour compte de clients.

Les commissions liées aux opérations fiduciaires sont relatives à la gestion de trésorerie et à la gestion des actifs fiduciaires. Les commissions sont calculées sur la base des actifs détenus sous gestion et sur le nombre de transactions.

Les autres commissions incluent divers frais tels que des commissions de garantie et des frais de services bancaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 20 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2022, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 833 222 EUR (2021 : 2 373 287 EUR), de moins-values de cession pour 207 243 EUR (2021 : 310 826 EUR) et du résultat de change pour 669 348 EUR (2021 : 615 803 EUR).

NOTE 21 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2022, les autres produits d'exploitation comprennent le remboursement des frais pour la mise à disposition du personnel dans la gestion administrative de la Sicav pour un montant de 91 611 EUR (2021 : 88 200 EUR).

NOTE 22 - CORRECTIONS/REPRISES DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2022, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 592 849 EUR (dont 1 464 346 EUR sur les créances douteuses et 1 128 503 EUR sur les titres évalués suivant la méthode « Lower of Cost or Market ») et 0 EUR de provision forfaitaire. En 2021, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 378 788 EUR dont 0 EUR de provision forfaitaire.

Aucune reprise de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements n'a été enregistrée en 2022 (2021 : 228 079 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 23 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2022, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions pour impôts au passif se réfèrent aux exercices 2021 et 2022. La charge d'impôt comptabilisée en 2022 s'élève à 1 171 024 EUR (2021 : 1 923 927 EUR).

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 27 personnes (2021 : 24 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2022	2021
Direction	2	3
Employés	25	21

Au 31 décembre 2022, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 660 953 EUR (2021 : 942 455 EUR).

Au 31 décembre 2022, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 1125 521 EUR (2021 : 130 000 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2022, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 35 206 EUR (2021 : 58 646 EUR).

Au 31 décembre 2022, la Banque a octroyé une garantie de 6 000 EUR en faveur des membres de la Direction (2021 : 6 000 EUR).

NOTE 25 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2022	2021
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	448 862 120	497 570 175
A vue	123 667 310	251 966 657
Autres créances	325 194 810	245 603 518
Comptes de régularisation	868 985	(24 162)
TOTAL	<u>449 731 105</u>	<u>497 546 013</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2022	2021
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	194 603 420	106 126 567
A vue	1 503 312	3 787
A terme ou à préavis	193 100 108	106 122 780
Comptes de régularisation	1 426 235	93 693
Passifs subordonnés	15 000 000	15 000 000
TOTAL	211 029 655	121 220 260
	2022	2021
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	0	145 194
Cautions et actifs donnés en garantie	0	145 194
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	79 909 139	89 671 682
Opérations de change à terme	69 897 735	79 620 193
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 011 404	10 051 489
TOTAL	79 909 139	89 816 876

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2022	2021
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilés		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	2 099 112	304 281
Frais généraux administratifs		
Services divers	103 625	83 202
TOTAL	<u>2 202 737</u>	<u>387 483</u>
PRODUITS	2022	2021
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	3 372 037	1 361 682
Autres produits d'exploitation	<u>91 611</u>	<u>88 200</u>
TOTAL	<u>3 463 648</u>	<u>1 449 882</u>

NOTE 26 - CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG**

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre au début de l'année 2024 au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024 contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La contribution 2022 au FRL s'élève à 280 373 EUR (en 2021 : 223 545 EUR).

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements de crédit adhérents et doit être atteint à la fin de l'année 2022 à travers des contributions annuelles contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020 et la contribution 2022 au FGDL s'élève à 12 414 EUR (en 2021 : 17 532 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2022

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG (SUITE)**

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette après allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale		5 840 284	-	-	-	5 840 284
Cash		64 969	-	-	-	64 969
Prêts et avances :	Banques	303 088 127	154 286 035	47 491 047	-	504 865 209
	Institutions financières	69 112 714	2 661 584	13 651 496	298 328	85 724 121
	Gouvernement	1 427 565	-	-	-	1 427 565
	Sociétés	4 817 230	29 414 866	64 815 987	1 548 657	100 596 739
	Personnes physiques	12 993 9302	619 608	2 900 864	3 021 078	19 535 482
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	1 984 420	3 495 695	23 636 520	1 575 390	30 692 025
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	1 979 540	2 036 750	76 759 780	28 758 637	109 534 707
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>401 308 779</u>	<u>192 514 538</u>	<u>229 255 694</u>	<u>35 202 090</u>	<u>858 281 101</u>

Au 31 décembre 2022, un montant de 3 984 819 EUR est lié à la provision forfaitaire.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	64 881 876	-	129 721 545	-	194 603 421
	Institutions financières	342 716 892	50 363 283	11 102 215	320 754	404 503 144
	Sociétés	116 509 291	6 409 161	-	1 361 947	124 280 398
	Personnes physiques	39 731 902	14 213 241	1 305 500	3 000 000	58 250 643
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>563 839 961</u>	<u>70 985 685</u>	<u>142 129 260</u>	<u>4 682 701</u>	<u>781 637 606</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette après allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale		43 400 200	-	-	-	43 400 200
Cash		73 573	-	-	-	73 573
Prêts et avances :	Banques	492 380 647	12 609 504	1 843 792	-	506 833 943
	Institutions financières	79 956 550	19 175 050	12 063 159	348 144	111 542 903
	Gouvernement	1 427 565	-	-	-	1 427 565
	Sociétés	4 960 953	17 900 652	50 321 070	4 627 452	77 810 127
	Personnes physiques	20 116 266	2 381 204	966 830	1 947 258	25 411 558
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	5 991 780	-	20 333 735	1 575 390	27 900 905
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	2 000 000	60 076 830	32 551 122	94 627 952
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>648 307 534</u>	<u>54 066 410</u>	<u>145 605 416</u>	<u>41 049 366</u>	<u>889 028 726</u>

Au 31 décembre 2021, un montant de 3 840 823 EUR est lié à la provision forfaitaire.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	46 417 471	-	60 000 000	-	106 417 471
	Institutions financières	462 837 591	31 287 497	12 861 696	338 002	507 324 786
	Sociétés	74 491 120	-	75 000 000	1 617 939	151 109 059
	Personnes physiques	53 065 764	148 000	1 413 500	2 000 000	56 627 264
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>636 811 946</u>	<u>31 435 497</u>	<u>149 275 196</u>	<u>3 955 941</u>	<u>821 478 580</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	41 404	-	9 970 000	-	10 011 404	486 874
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	135 525 914	968 619	-	-	136 494 533	4 456 636
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	135 567 318	968 619	9 970 000	-	146 505 937	4 456 636
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	41 404	-	9 970 000	-	10 011 404	233
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	135 538 357	968 679	-	-	136 507 037	4 445 803
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	135 538 357	968 679	9 970 000	-	146 518 441	4 446 036

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	81 489	-	9 970 000	-	10 051 489	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	161 104 750	-	-	-	161 104 750	1 640 283
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	161 186 239	-	9 970 000	-	171 156 239	1 640 283
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	81 489	-	9 970 000	-	10 051 489	373 209
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	161 119 833	-	-	-	161 119 833	1 619 950
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	161 201 322	-	9 970 000	-	171 171 322	1 993 159

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2021.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	81 489	8%	6 519
IRS 3	2024	4 970 000	8%	397 600
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
Contrats sur taux de change	2021	161 104 750	1%	1 611 047

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 29 - FRAIS D'AUDIT

Les frais totaux « HT » payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé s'élèvent à :

	2022	2021
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	131 688	94 550
Autres services d'assurance	<u>31 742</u>	<u>18 000</u>
Total	<u>163 430</u>	<u>112 550</u>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.